

Règlement de participation – Campagne « Ville en selle »

Objectifs de la campagne

- Couvrir autant de kilomètres que possible en vélo, à des fins privées ou professionnelles, pendant la période de campagne locale de trois semaines (et après).
- Aider votre équipe ou votre collectivité à avoir une bonne position dans la compétition.
- Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la création de villes et communautés agréables à vivre utilisant le vélo comme « véhicule à émissions nulles ».
- Montrer aux décideurs locaux, à travers votre participation et les cyclo-kilomètres parcourus, le nombre de personnes qui utilisent déjà leur vélo et comptent sur l'existence d'une bonne infrastructure cyclable, ainsi que l'importance de la protection de l'environnement et de la promotion du vélo pour les habitants de la collectivité.
- Agir de façon exemplaire en tant que politiciens locaux et capitaines d'équipe, et encourager vos concitoyens à former leurs propres équipes et à s'impliquer dans la campagne.
- Mener une vie saine, découvrir que le vélo peut être un mode de transport flexible et finalement vous amuser pendant la campagne VILLE EN SELLE !

Général

- Pour participer à VILLE EN SELLE en tant que cycliste, vous devrez vous inscrire dans une collectivité : **PAYS HAUT VAL D'ALZETTE**.
- Quiconque vit, travaille, appartient à un club ou fréquente un établissement scolaire dans la collectivité participante, peut participer à VILLE EN SELLE.
- Une fois qu'une collectivité s'est enregistrée, s'est vue attribuer une sous-page (listée sous l'onglet des municipalités participantes) et a eu son journal de bord en ligne activé par le coordinateur local, les équipes peuvent créer leur espace cycliste et les cyclistes peuvent rejoindre les équipes existantes. Si quelqu'un crée une équipe, il est automatiquement désigné comme le capitaine de l'équipe et se voit attribuer des droits supplémentaires dans le journal de bord en ligne.
- Une fois que l'équipe a été activée par le coordinateur local, les cyclistes peuvent se joindre à l'équipe en effectuant une inscription unique en ligne.
- Outre les membres des organes délibérant locaux, les écoles, clubs, entreprises, organisations, citoyens, etc., peuvent également former leurs propres équipes.
- Il n'est pas possible de participer à la campagne en tant qu'individu sans équipe. Après tout, atténuer le changement climatique et encourager d'autres personnes à faire du vélo requiert un travail d'équipe ! Les cyclistes devront donc décider quelle équipe ils souhaitent rejoindre. Alternativement, il est possible de former votre propre équipe. **Les équipes doivent avoir un minimum de deux membres** - ou vous pouvez vous joindre à l'équipe « ouverte » de la municipalité. Quiconque est le seul membre d'une équipe à la fin de la date limite d'enregistrement des kilomètres sera automatiquement transféré à l'équipe « ouverte » de la collectivité ; l'équipe originale sera ensuite supprimée (y compris les déclarations entrées par le capitaine de l'équipe). Veuillez noter que cela s'applique uniquement aux cyclistes qui ont effectivement enregistré des kilomètres.
- Chaque personne ne peut appartenir qu'à une seule équipe et, par conséquent, n'avoir qu'un seul journal de bord en ligne.
Exception : si vous vivez et que vous travaillez dans deux collectivités différentes et que les

deux participent à la campagne VILLE EN SELLE, vous pouvez collecter des kilomètres pour les deux municipalités. Vous devrez vous inscrire séparément pour chacune des municipalités dans le journal de bord en ligne. Cependant, veuillez noter que les kilomètres parcourus ne doivent pas être entrés deux fois !

- Dans certains cas (par exemple, les classes, les familles), les cyclo-kilomètres pour les cyclistes multiples peuvent être enregistrés dans le journal de bord en ligne. Voir la section suivante sur l'enregistrement des kilomètres parcourus pour plus d'informations.
- VILLE EN SELLE a lieu dans les municipalités sur 21 jours consécutifs. C'est à vous de décider combien de jours vous souhaitez effectivement faire du vélo.
- Le capitaine de l'équipe doit être prêt à faire des déclarations (par exemple, pourquoi les gens devraient participer) et à mettre en ligne une photo d'eux-mêmes ou de l'équipe. Les déclarations et les photos peuvent être téléchargées sur le journal de bord en ligne du capitaine de l'équipe et seront ensuite publiées sur la sous-page de la municipalité avec le nom de l'équipe.

Enregistrement des cyclo-kilomètres

- Chaque kilomètre couvert à vélo, que ce soit à des fins professionnelles ou privées, au cours de la période de 21 jours peut être compté ; par contre **les compétitions (cyclistes) ainsi que les entraînements en salle sur vélos stationnaires sont exclus.**
- Les kilomètres parcourus peuvent être mesurés / estimés à l'aide d'un compteur kilométrique (tachymètre ou compteur de vélo), l'application VILLE EN SELLE ou un outil de planification d'itinéraire tel que Naviki, par exemple.
- Peu importe où les kilomètres ont été couverts - après tout, la protection de l'environnement ne connaît pas de limites de ville ou d'État.
- Il est encore possible de constituer ou de se joindre à une équipe une fois que la campagne VILLE EN SELLE a commencé. Des cyclo-kilomètres peuvent également être ajoutés rétroactivement tant qu'ils ont été couverts pendant la période de campagne de 21 jours.
- Il appartient aux cyclistes de décider de la précision de leurs entrées kilométriques (chaque déplacement, quotidiennement ou, au minimum, un total global à la fin de chaque semaine).
- Les cyclo-kilomètres saisis seront automatiquement crédités à l'équipe et à la collectivité. Les cyclistes qui collectent des kilomètres pour une ville appartenant à une intercommunalité (toujours visible par l'ajout de « municipalité de X dans l'intercommunalité de YZ ») collectent également des cyclo-kilomètres pour l'intercommunalité.
- Les résultats d'équipe et totaux sont publiés sur le site internet de la campagne. À l'exception des VEDETTES EN SELLE, les résultats des cyclistes individuels ne sont pas rendus publics.
- Tous les cyclo-kilomètres doivent être enregistrés dans le journal de bord en ligne en temps et en heure, car les résultats sont mis à jour tous les jours. L'enregistrement quotidien des cyclo-kilomètres permet de comparer plus facilement la concurrence entre équipes ou municipalités. Les kilomètres parcourus doivent être entrés à la fin de chaque semaine VILLE EN SELLE au plus tard - il est possible d'ajouter simplement le nombre total de cyclo-kilomètres parcourus au cours de la semaine entière.
- Dans le cas d'événements de groupe de grande importance, le nombre de participants et de cyclo-kilomètres ne peut pas simplement être estimé.
- Les vélos à assistance électrique - VAE (puissance motrice moyenne de 250 W, support réglé à 25 km / h) sont autorisés dans la campagne VILLE EN SELLE car ils sont considérés comme des bicyclettes dans le Code de la route allemand (Straßenverkehrs-Ordnung, StVO) et sont en fait

encore plus dépendants d'une bonne infrastructure cyclable (et c'est finalement l'objectif à long terme de la campagne VILLE EN SELLE !).

Cyclistes avec accès internet :

Pendant la campagne, chaque participant doit faire un relevé des cyclo-kilomètres parcourus et les entrer dans le journal de bord en ligne. Pour ce faire, les participants doivent s'inscrire sur le site internet de VILLE EN SELLE. Cela implique d'entrer un nom et une adresse email. Une fois l'inscription effectuée, les participants peuvent simplement se connecter - de manière similaire à la connexion à une messagerie électronique.

Remarque : les informations saisies par les cyclistes au cours des années précédentes restent valides, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire que ces participants s'inscrivent à nouveau. Ils ont simplement besoin de sélectionner une municipalité lorsqu'ils se connectent pour la première fois de l'année et peuvent ensuite voir les kilomètres qu'ils ont parcourus au cours des dernières campagnes et comparer leurs résultats.

Enregistrement des kilomètres pour les cyclistes multiples :

Il est possible d'enregistrer les kilomètres à la fois pour les cyclistes individuels et les cyclistes multiples (par exemple, les classes, les familles, etc.) dans le journal de bord en ligne. Si c'est le cas, le nombre de personnes gérées à partir d'un compte d'utilisateur doit être ajusté en conséquence (sous l'onglet 'paramètres' du journal de bord en ligne). Une fois que cela a été fait, il est possible d'entrer simplement le nombre total de kilomètres parcourus.

Exception : les VEDETTES EN SELLE et membres des organes délibérants locaux ne sont autorisés à entrer que leurs propres cyclo-kilomètres !

Remarque : Pour les prix locaux récompensant les cyclistes (individuels) les plus actifs, seuls les cyclistes ayant enregistré des cyclo-kilomètres dans le journal de bord en ligne pour une seule personne peuvent se voir attribuer les prix.

Cyclistes avec un smartphone :

Il est possible d'entrer dans les cyclo-kilomètres en ligne, ou d'utiliser l'application VILLE EN SELLE (pour les systèmes Android et iOS). En plus d'autres fonctions, l'application permet d'entrer manuellement les cyclo-kilomètres (une connexion à internet n'est donc plus nécessaire) ou de les enregistrer à l'aide de la fonction GPS. L'application VILLE EN SELLE suit l'itinéraire exact et calcule les kilomètres parcourus. Elle permet aussi plusieurs présentations des résultats, et la communication au sein de l'équipe est facilitée par la fonction 'commentaire' qui permet aux membres de l'équipe d'organiser des balades ensemble ou de s'encourager mutuellement, par exemple.

Cyclistes sans accès à internet

Au cours de la campagne, les participants sans accès à Internet peuvent enregistrer les cyclo-kilomètres parcourus dans un formulaire 'journal de bord' (disponible dans la section ressources, en allemand) et ensuite le transmettre au coordinateur local de la municipalité participante ou au capitaine d'équipe. Le capitaine de l'équipe peut ensuite entrer ces cyclo-kilomètres en leur nom ou les transmettre au coordinateur local (chaque semaine également).

La date limite d'enregistrement des cyclo-kilomètres est sept jours après la fin de la période de campagne VILLE EN SELLE dans la municipalité. Notez qu'aucune entrée ou modification n'est possible après cette date!

Un manuel pour les cyclistes sur la façon d'utiliser le journal de bord en ligne est téléchargeable dans la section ressources et via le journal de bord en ligne lui-même.

Catégorie spéciale : VEDETTES EN SELLE

Chaque VEDETTE EN SELLE participant à VILLE EN SELLE doit utiliser son vélo, tant à des fins privées que professionnelles, le plus souvent possible pendant la période de campagne. Les cyclistes participant à la catégorie spéciale VEDETTE EN SELLE doivent donner l'exemple et utiliser uniquement leur vélo pendant la période de 21 jours VILLE EN SELLE, au lieu de leur voiture. Dans la mesure du possible, les VEDETTES EN SELLE devraient être des personnalités publiques, comme les membres des organes délibérants locaux, les maires etc.

En tant que motivation supplémentaire, toutes les VEDETTES EN SELLE recevront un compteur de vélo haut de gamme d'une valeur de 20 € de la marque Paul Lange & Co. permettant un enregistrement précis des kilomètres parcourus. À condition que toutes les exigences soient remplies, ils recevront à la fin de la campagne locale une sacoche de vélo étanche portant le logo VILLE EN SELLE, de marque Ortlieb et d'une valeur de 70€.

De plus, à la fin de la saison VILLE EN SELLE, des prix de haute qualité en lien avec le cyclisme sont mis en jeu dans une tombola pour toutes les VEDETTES EN SELLE du pays, y compris un vélo haut de gamme de Stevens Bikes (sous réserve de disponibilité).

Exception : les VEDETTES EN SELLE ayant déjà participé à la campagne, ne recevront pas de sacoche de vélo supplémentaire, mais seront inscrits au tirage au sort avec toutes les autres VEDETTES EN SELLE.

Exigences et conditions pour VEDETTE EN SELLE et le tirage au sort

(Veuillez noter que les règles suivantes s'appliquent uniquement pour les VEDETTES EN SELLE)

- Pendant toute la période de campagne de 21 jours, les VEDETTES EN SELLE ne sont pas autorisées à se déplacer en voiture - cela inclut le covoiturage). Les transports en commun et les déplacements en train sont toutefois autorisés.
- Un bref exposé de la motivation personnelle pour participer à la campagne (environ 800 caractères sont suffisants) ainsi qu'une photo doivent être soumis à la collectivité avant le début de la campagne VILLE EN SELLE locale, et peuvent ensuite être affichés sur la sous-page de la municipalité sur le site internet de la campagne.
- Les VEDETTES EN SELLE doivent faire part de leurs expériences en tant que « nouveau » cycliste quotidien sur le blog VILLE EN SELLE au moins à la fin de chaque semaine de campagne. Des photos et vidéos peuvent également être publiées.
- Les cyclo-kilomètres doivent être inscrits dans le journal de bord en ligne pour chaque semaine VILLE EN SELLE (un total global pour chaque semaine est possible).
- Dans la mesure du possible, la VEDETTE EN SELLE devrait être suivi par la presse (locale) et être disponible pour fournir des informations.
- Les coordinateurs locaux ne sont pas autorisés à participer à la catégorie spéciale VEDETTE EN SELLE.
- Depuis 2016, posséder et utiliser une voiture n'est plus une condition préalable pour concourir dans la catégorie VEDETTES EN SELLE.

Le coordinateur local doit informer Climate Alliance des VEDETTES EN SELLE de sa municipalité au moins dix jours calendaires avant le début de la campagne locale pour s'assurer que les compteurs de vélo et les housses de voiture demandées arriveront à temps. L'inscription est exclusivement possible via le compte d'utilisateur VILLE EN SELLE du

coordinateur local jusqu'à la date de début de la campagne locale. Notez toutefois que, en cas d'inscription moins de dix jours avant le début de la campagne locale, Climate Alliance ne peut malheureusement pas garantir que la livraison arrivera à temps.

Gagnants locaux:

Dans la mesure du possible, les collectivités devraient récompenser les cyclistes et / ou les équipes les plus actifs. Les municipalités participantes choisissent les critères d'attribution des récompenses, comme par exemple :

- Les cyclistes les plus actifs : les personnes ayant parcouru le plus de cyclo-kilomètres
- Les équipes les plus actives : les équipes ayant parcouru le plus de cyclo-kilomètres (valeur absolue)
- Les équipes avec les cyclistes les plus actifs : les équipes avec le plus de cyclo-kilomètres parcourus par participant (en moyenne)
- Les plus grandes équipes : les équipes qui ont motivé le plus de cyclistes à participer.

Gagnants nationaux:

En tant que réseau de collectivités, Climate Alliance récompensera le meilleur nouveau venu - la collectivité participant à VILLE EN SELLE pour la première fois la mieux placée parmi les nouveaux arrivants - ainsi que les trois premières municipalités dans les trois catégories suivantes:

- Conseil local le plus cyclo-actif (cyclo-kilomètres par conseiller selon le nombre de conseillers participant)
- Les collectivités les plus actives ayant le plus de cyclo-kilomètres (absolu)
- Les collectivités les plus actives avec le plus de cyclo-kilomètres par habitant (en moyenne)

Catégorie spéciale : VEDETTE EN SELLE

Afin d'atténuer l'accent mis sur le nombre de cyclo-kilomètres, les récompenses ne sont pas seulement attribuées aux participants ayant le cyclo-kilométrage le plus élevé : chaque VEDETTE EN SELLE est un gagnant, c'est pourquoi un tirage au sort comportant des prix de haute qualité se tient à la fin de chaque saison VILLE EN SELLE.

Des informations sur les récompenses locales, les événements de lancement et de clôture, les balades à vélo, etc. peuvent être trouvées sur la sous-page de chaque municipalité (sous l'onglet municipalités participantes). Les coordonnées des coordinateurs locaux y sont également publiées.